



**Sessione di u 16 d'ottobre di u 2023**  
**Session du 16 octobre 2023**

**Decisione N° 2023-26**  
**Décision N° 2023-26**

**Infurmazione nantu a u spaziu d'inginiaria « Paes'idei »**  
**Information sur la plateforme d'ingénierie « Paes'idei »**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, la Chambre des Territoires convoquée le 4 octobre 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

**Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et MM.**

CUCCHI Nicolas à GIUSEPPI Jean  
GIANNI Jean Jacques à CECCALDI Attilius  
MAUPERTUIS Marie Antoinette à SIMEONI Gilles  
ROCCHI Ange Toussaint à ALBERTINI Don Marc  
SBRAGGIA Stéphane à MONDOLONI Christophe

**Etaient absents et excusés : Mme et MM.**

BERLINGHI François, ORSONI Marie France

**Etaient absents : Mme et MM.**

BERTOLOZZI Paul Antoine, BRUZI Benoît, CECCOLI François Xavier, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MARTINETTI Achille, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles, PADOVANI Marie Hélène, PASQUALAGGI Jean Marie

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.

**CONSIDERANT** La démarche de contractualisation et de co-construction avec les territoires lancée par la Collectivité de Corse.

**VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-26, relatif à l'information sur la plateforme d'ingénierie « Paes'idei ».

### **LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

À l'unanimité des membres présents

**DONNE ACTE** au Président de la présentation du bilan d'étape de la mise en place du portail numérique « Paes'idei », à destination des territoires.

**SE FELICITE** de la participation de la Chambre des territoires à l'élaboration de cet outil essentiel et que ce dispositif numérique soit doublé d'un accompagnement par les services dans les territoires.

**SOUHAITE** que cet outil soit opérationnel pour le début du mois de décembre et que tout retour utile soit fait par les membres de la Chambre des territoires d'ici là pour l'enrichir.

**PREND ACTE** que ce dispositif est évolutif et qu'il donnera lieu à une évaluation dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024, à travers notamment l'organisation de séminaires dans les territoires.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni